

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL RÉGIONAL
TENUE LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 À 19 H

À laquelle :

Monsieur Alexandre Bastien, conseiller régional
Madame Chantale Pelletier, conseillère régionale
Monsieur Drew Somerville, conseiller régional
Madame Estelle Muzzi, conseillère régionale
Monsieur Étienne Brunet, conseiller régional
Monsieur Guy-Julien Mayné, conseiller régional
Monsieur Jean-Guy Hamelin, conseiller régional
Monsieur Jean-Marie Mercier, conseiller régional
Monsieur Lucien Bouchard, conseiller régional
Madame Sylvie Gagnon-Breton, conseillère régionale
Monsieur Yves Boyer, préfet

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du préfet, monsieur Yves Boyer.

Est également présente :

Madame Amélie Latendresse, directrice générale et greffière trésorière

2024-10-272

ADOPTION DU PRMHH

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le gouvernement du Québec a confié aux MRC le rôle d'élaborer, d'ici juin 2022, un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et le la Lutte contre les changements climatiques a accordé le 25 mai 2022 un prolongement pour la date de dépôt du plan au plus tard le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH a notamment pour effet d'intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de la MRC en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a débuté, en 2020, les travaux pour l'élaboration de son PRMHH avec le support du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du PRMHH doit être basée sur le guide du ministère de l'Environnement et le la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC, par le biais du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, a mis beaucoup d'efforts dans la concertation, la consultation et la communication, en impliquant les acteurs et intervenants locaux du domaine de l'eau ainsi qu'une participation citoyenne par la tenue d'une consultation publique et la diffusion de sondages;

CONSIDÉRANT QUE le contenu du PRMHH répond aux attentes des membres du conseil de la MRC en matière de protection et conservation des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 2022, la MRC a adopté un projet de PRMHH avec la résolution 2022-12-252;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH a été soumis pour analyse au Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE le 10 juillet 2024, la MRC a reçu la confirmation de conformité pour son PRMHH du MELCCFP;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Hamelin
APPUYÉ DE : Monsieur Guy-Julien Mayné
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Plan Régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) tel qu'approuvé par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ORIGINAL SIGNÉ

M. Yves Boyer, préfet

ORIGINAL SIGNÉ

Mme Amélie Latendresse, directrice
générale et greffière trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La directrice générale et greffière-trésorière


Amélie Latendresse

Le 16 octobre 2024